

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 10 juin 2020 à 14h par conférence téléphonique.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Simon Paquin

Sont également présents :
M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, secrétaire

Observateur : Mme Nathalie Ricard

CE-2020-555-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2020-556-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2020-557-DEC ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 3 ET 8 JUIN 2020

Il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues le 3 et le 8 juin 2020, tels que soumis par le secrétaire, Me Jean-François Milot.

CE-2020-558-DEC RELAIS POUR LA VIE TERREBONNE-MASCOUCHE 2020 / AMBASSADEUR

ATTENDU QUE l'événement Le Relais pour la vie Terrebonne-Mascouche est à sa douzième (12^e) édition;

ATTENDU QUE Le Relais a amassé plus de 4,5 millions en dix (10) ans;

ATTENDU QUE Le Relais est la preuve de l'implication de notre communauté dans une cause comme celle du cancer qui touche de près ou de loin une personne sur deux;

ATTENDU QUE M. Marc-André Plante, maire de la Ville de Terrebonne, a reçu une demande de partenariat afin d'être « ambassadeur » du relais;

ATTENDU QUE Le Relais pour la vie est sans équivoque une fierté moulinoise;

ATTENDU QUE les frais annexés à cette demande de partenariat est de 1 000\$;

Il est unanimement résolu d'autoriser M. Marc-André Plante à devenir «ambassadeur» du Relais pour la vie Terrebonne-Mascouche 2020 qui aura lieu le 12 juin 2020. Que les frais afférents à cet événement, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

CE-2020-559-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- a) de la Commission des sports, loisirs et plein air du 8 mai 2020 ;
- b) de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire du 15 mai 2020.

CE-2020-560-DEC PLAN D'ACTION 2020 / POLITIQUE DU SPORT, DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DU PLEIN AIR / SUIVI

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 654-12-2019 adoptant le plan 2020 de la « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air » incluant les actions suivantes pour un total de 40 000\$:

- ✓ Implanter un service de prêt de matériel dans les parcs (7 000\$);
- ✓ Développer un calendrier des activités et des événements organisés par la municipalité et les organismes sur le site Web de la Ville (0\$);
- ✓ Promouvoir l'éthique dans le sport (0\$);
- ✓ Revoir les espaces de remisage des équipements sportifs (0\$);
- ✓ Mettre à jour le plan directeur des parcs et espaces verts (Fiche PTI);
- ✓ Développer des interconnexions entre les différents réseaux de transport actifs, dont les interconnexions des réseaux cyclables et des réseaux pédestres (en lien avec le plan de mobilité durable);
- ✓ Formaliser un mécanisme de concertation municipale scolaire (0\$);
- ✓ Mettre à profit l'expertise du milieu lors de la planification et la réalisation de projets (0\$);
- ✓ Grande marche Pierre Lavoie (3 000\$);
- ✓ Programme de soutien financier (25 000\$);
- ✓ Activité de mise en valeur de l'élite (5 000\$).

ATTENDU QUE les deux (2) actions suivantes, dans le contexte de la pandémie, ne pourront être réalisées de façon optimale et ainsi atteindre les objectifs attendus :

Programme de soutien financier (25 000\$)	À l'heure où plusieurs rassemblements sont interdits et la pratique sportive restreinte, il est difficile de demander aux organismes de prévoir et soumettre des projets novateurs qui devront être réalisés en 2020-2021, d'autant que les organismes sportifs locaux ont déjà soulevé de nombreuses inquiétudes quant à leur situation financière en cette période de COVID.
Activité de mise en valeur de l'élite (5 000\$)	Très peu d'athlètes pourront être éligibles au programme de soutien aux élites sportives et culturelles et par conséquent, un nombre limité de personnes pourraient être honorées dans le cadre de l'activité de mise en valeur de l'élite, initialement prévue en décembre.

ATTENDU la recommandation numéro CLOI-2020-05-08/01 de la Commission des sports, loisirs et plein air ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission des sports, loisirs et plein air, que le comité exécutif autorise :

- ✓ d'annuler le programme de soutien financier de même que l'activité de mise en valeur de l'élite figurant au plan d'action 2020 de la « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air »;
- ✓ de conserver les sommes dédiées à ces actions afin d'accueillir et de soutenir financièrement des initiatives des organismes sportifs locaux dans leur plan de relance post-Covid.

**CE-2020-561-DEC MISE À JOUR / SIGNALISATION /
TRANSTERREBONNE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2020-171-DEC mandatant la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) à travailler sur une liste de mandats précis au cours de l'exercice 2020;

ATTENDU la problématique de signalisation de la piste multifonctionnelle de la TransTerrebonne soulevée à la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI);

ATTENDU QU'en raison des mesures de confinement reliées à la pandémie de COVID-19, il a été remarqué que la TransTerrebonne a connu un regain de popularité au printemps 2020;

ATTENDU QUE le projet pilote permettant de promener les chiens en laisse dans la TransTerrebonne a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2020;

ATTENDU QUE la TransTerrebonne est le joyau du réseau cyclable de la Ville de Terrebonne et que son tracé, situé en pleine nature, représente un enjeu touristique important;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser et de mettre à jour la signalisation dans la TransTerrebonne afin de bien situer les visiteurs et d'améliorer leur expérience durant les quatre (4) saisons, que ce soit en marche, en course à pied, en vélo, en vélo à pneus surdimensionnés (fat bike), en ski de fond ou en raquette;

ATTENDU QU'une analyse en 2020 des coûts visant à améliorer la signalisation existante permettrait de soumettre un projet lors de l'étude budgétaire 2021;

ATTENDU la recommandation numéro CLOI-2020-05-08/02 de la Commission des sports, loisirs et plein air ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission des sports, loisirs et plein air, que la résolution du comité exécutif numéro CE-2020-171-DEC, adoptée le 19 février 2020, sur la détermination des mandats 2020 de la Commission des sports et plein air soit et est modifiée afin d'y ajouter le mandat suivant :

- ✓ Analyser l'ensemble de la signalisation en place dans la piste multifonctionnelle de la TransTerrebonne et formuler des recommandations afin de la mettre à jour et d'améliorer les repères visuels pour le bénéfice des utilisateurs.
-

**CE-2020-562-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT / RUE
THÉODORE-VIAU / 2020-00152**

ATTENDU QUE le processus de gestion des demandes de projets de développement mis en place à la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) est inclus au règlement 17-5 adopté par le conseil municipal le 7 juillet 2014, en vertu de la résolution numéro 236-07-2014;

ATTENDU QUE la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1129-DEC, adoptée le 18 septembre 2014, mandate la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) à « suivre et émettre ses recommandations pour les dossiers du Comité de coordination au développement municipal (CCDM) en vertu du processus de gestion d'une demande de développement, en collaboration avec la Direction générale »;

ATTENDU le dépôt de la demande préliminaire de PIIA, en date du 9 avril 2020, pour le projet de construction du centre de distribution Métro, accompagné du document suivant :

- Présentation design du projet OHIO, en date du 9 avril 2020;

ATTENDU QUE la réalisation du projet, tel que présenté, nécessite le déplacement d'un tronçon de la rue Théodore-Viau;

ATTENDU la volonté de la Ville de Terrebonne de mettre en place les conditions favorables à la construction du centre de distribution Métro;

ATTENDU la recommandation numéro CPAET-2020-05-15/01 de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif mandate le Comité de coordination au développement municipal (CCDM) afin de travailler avec le promoteur au déplacement d'un tronçon de la rue Théodore-Viau.

**CE-2020-563-DEC TOURNAGE / PUBLICITÉ « SUBWAY » / 1387,
GRANDE ALLÉE / 12 JUIN 2020**

ATTENDU la demande de tournage pour une publicité de « Subway », une production de Cinélande, qui aura lieu le 12 juin 2020 de 6h30 à approximativement 21h, avec faible possibilité de tourner sur deux (2) jours, au 1387, Grande Allée (remis le 13 ou 14 juin 2020 en cas de pluie);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale du 5 juin 2020, d'autoriser le tournage pour une publicité de « Subway », produit par Production Cinélande qui aura lieu le 12 juin 2020 de 6h30 à approximativement 21h, avec faible possibilité de tourner sur deux (2) jours, au 1387, Grande Allée (remis le 13 ou 14 juin 2020 en cas de pluie).

Que le stationnement des véhicules techniques soit autorisé dans le stationnement du centre d'achat du 1387, Grande Allée.

Que des frais de 250\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 743.

Que ce tournage soit fait en respectant les règles d'hygiène sanitaire et de distanciation édictées par les autorités de la santé publique en période de pandémie.

Que le Bureau du développement économique informe par courriel les Directions du génie et environnement, des travaux publics, de la police, des incendies, des relations avec les citoyens et des communications, ainsi que Tourisme des Moulins.

CE-2020-564-DEC EMBAUCHE / CONTREMAÎTRE / DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU l'ouverture du poste de contremaître à la Direction des travaux publics suite au départ de M. Hamed Chebbi ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Julien Courtemanche ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction des travaux publics du 2 juin 2020, de nommer M. Julien Courtemanche à titre de contremaître à la Direction des travaux publics, à compter du 13 juillet 2020, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Courtemanche soit fixé à l'échelon 5 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2020-565-REC NON-RENOUVELLEMENT / ENTENTE INTERMUNICIPALE / ENTRAIDE EN MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE / VILLE DE BLAINVILLE

ATTENDU QUE l'entente en vigueur avec la Ville de Blainville pour l'entraide en matière de protection incendie viendra à échéance le 22 janvier 2021 ;

ATTENDU QU'un avis de non-renouvellement doit être transmis au moins six (6) mois avant l'expiration de l'entente par l'une ou l'autre des parties qui veut y mettre fin ou la revoir ;

ATTENDU QUE les modalités de contribution financière sont prévues à l'article 10 ;

ATTENDU QUE l'annexe B doit être modifiée ;

ATTENDU QUE la Direction de l'incendie de la Ville de Terrebonne a avisé le Service de la sécurité incendie de la Ville de Blainville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 28 mai 2020, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser la transmission d'un avis de non-renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'entraide en matière de protection incendie avec la Ville de Blainville devant prendre fin le 22 janvier 2021. Que des pourparlers pour une nouvelle entente soient entamés entre les parties.

Que copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à la Ville de Blainville.

CE-2020-566-DEC SOUMISSION / ACQUISITION DE CAMIONNETTES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition de camionnettes (SA20-9020) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 mars 2020 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes à huis clos le 15 avril 2020 à 11 h 01, à savoir :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	Prix (t.t.c)		
	Lot 1 1 Ford F-150	Lot 2 4 Ford F-250	Lot 3 2 Ford F-450
Drummondville Ford	47 092,61\$	203 524,16\$	149 973,40\$
Fortier Auto (Montréal) Ltée	43 601,97\$	192 918,85\$ (4) 144 689,14\$ (3)	154 981,70\$
Grenier Chevrolet Buick GMC inc.	---	210 105,32\$	---
Terrebonne Ford inc.	47 420,06\$	204 946,15\$	161 478,88\$

ATTENDU QUE la soumission de la Fortier Auto (Montréal) Ltée s'est avérée la plus basse conforme pour les lots 1 (1 Ford F-150) et 2 (3 Ford-F-250) selon le rapport daté du 27 avril 202 de Mme Julie Vallée, chef de division à l'approvisionnement par intérim à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE la soumission de la société Drummondville Ford s'est avérée la plus basse conforme pour le lot numéro 3 (2 Ford F-450) selon le rapport daté du 27 avril 202 de Mme Julie Vallée, chef de division à l'approvisionnement par intérim à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 362 240\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des travaux publics du 25 mai 2020, d'accepter :

- la soumission de la société **FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE**, datée du 15 avril 2020, pour l'acquisition d'un (1) Ford F-150, lot 1, le tout pour un montant de 37 923\$ (taxes en sus) ;
- la soumission de la société **FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE**, datée du 15 avril 2020, pour l'acquisition de trois (3) Ford F-250, lot 2, le tout pour un montant de 125 844\$ (taxes en sus).

Que ces montants soient pris à même le fonds de roulement et remboursés sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0127 émis par la trésorière est joint à la présente.

- la soumission de la société **DRUMMONDVILLE FORD**, datée du 24 mars 2020, pour l'acquisition de deux (2) Ford F-450, lot 3, le tout pour un montant de 130 440\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 768.

Que l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement no 768 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction des travaux publics, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction des travaux publics, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

Résolution modifiée **CE-2020-567-DEC**
par **CE-2021-478-REC**

**DEMANDE DE PRIX / SERVICES PROFESSIONNELS /
CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LA
RÉFECTION DE CHAUSSÉES ET D'OUVRAGES D'ART
SUR DIVERSES RUES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection de chaussées et d'ouvrages d'art sur diverses rues (SA20-9041) ;

ATTENDU QUE cinq (5) offres de services ont été reçues le 8 mai 2020, à savoir :

Groupe ABS	26 145,32\$ t.t.c.
Les services EXP inc.	26 729,39\$ t.t.c.
Solmatech inc.	27 030,62\$ t.t.c.
SNC Lavalin	28 713,86\$ t.t.c.
Englobe	37 619,82\$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'offre de services de la société Groupe ABS s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 mai 2020 de Mme Julie Vallée, chef de division à l'approvisionnement par intérim à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des travaux publics du 1^{er} juin 2020, d'accepter l'offre de services de la société **GROUPE ABS** pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection de chaussées et d'ouvrages d'art sur diverses rues, le tout pour un montant de 22 740\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement non affecté. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0128 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2020-568-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME / 21 MAI 2020**

ATTENDU le procès-verbal de l'assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 mai 2020;

ATTENDU QUE le rôle principal du comité consultatif d'urbanisme est d'analyser et d'émettre une recommandation sur toute demande qui doit lui être obligatoirement soumise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (ex. : dérogation mineure, PIIA, usage conditionnel, etc.) et sur toute autre demande en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui lui est soumise par le conseil ou le comité exécutif;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2020.

CE-2020-569-DEC PIIA / 2020-00130 / CCU DU 21 MAI 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2020 et adopte à l'égard de cette recommandation de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00130 Rénovation extérieure de type industriel
Gaz Propane N.R.J. inc.
235, rue Antonio-Héroux / lot 2 921 679**

- 1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la rénovation extérieure de type industriel selon le devis fourni par le demandeur, le tout identifié « annexe # 2020-00130 ».

CE-2020-570-DEC PIIA / 2020-00145 / CCU DU 21 MAI 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2020 et adopte à l'égard de cette recommandation de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00145 Rénovation extérieure de type commercial
Karine Beauregard
215, rue Chapleau / lot 2 440 159**

- 1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la rénovation extérieure de type commerciale selon les informations fournies par le demandeur, le tout identifié « annexe #2020-00145 ».

CE-2020-571-DEC PIIA / 2020-00124 / CCU DU 21 MAI 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2020 et adopte à l'égard de cette recommandation de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00124 Rénovation extérieure de type résidentiel
Martin Léveillé
131 à 135, rue Chartrand / lot 2 439 136**

- 1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la rénovation extérieure de type résidentiel selon le devis réalisé par « Martin Léveillé », le tout identifié « annexe # 2020-00124 ».
-

CE-2020-572-DEC PIIA / 2020-00155 / CCU DU 21 MAI 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2020 et adopte à l'égard de cette recommandation de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00155 Nouvelle construction accessoire de type résidentiel
Derek Taddeo
85, rue de l'Érable-Noir / lot 4 310 541**

- 1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction accessoire (patio), selon le plan réalisé par «Derek Taddeo», le tout identifié «annexe # 2020-00155».
-

CE-2020-573-DEC PIIA / 2020-00148 / CCU DU 21 MAI 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2020 et adopte à l'égard de cette recommandation de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00148 Nouvel aménagement extérieur de type résidentiel
Jacinthe Riopel
192, rue Saint-Joseph / lot 2 438 245**

- 1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'aménagement extérieur (clôture) de type résidentiel selon le plan réalisé par «Jacinthe Riopel», le tout identifié « annexe # 2020-00148».
-

CE-2020-574-DEC PIIA / 2020-00146 / CCU DU 21 MAI 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2020 et adopte à l'égard de cette recommandation de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00146 Nouvelle construction accessoire de type résidentiel
Francis Jobin
617-619, côte de Terrebonne / lot 2 921 459**

- 1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une remise de type résidentiel selon les documents soumis par le demandeur, le tout identifié « annexe #2020-00146 ».
-

CE-2020-575-DEC PIIA / 2020-00149 / CCU DU 21 MAI 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2020 et adopte à l'égard de cette recommandation de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00149 Rénovation extérieure de type résidentiel
Lyne Sénécal
32, rue du Val-des-Bois / lot 2 984 876**

- 1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la rénovation extérieure de type résidentiel selon le devis réalisé par «Lyne Sénécal», le tout identifié « annexe # 2020-00149 ».
-

CE-2020-576-DEC MARCHÉ DESJARDINS MOULINOIS / MRC LES MOULINS

ATTENDU QUE le Marché Desjardins moulinois est un marché public estival qui regroupe une trentaine de producteurs et commerçants locaux et des environs ;

ATTENDU QUE la douzième (12^e) édition présentée par la MRC Les Moulins, en collaboration avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM), se déroulera pour la première année au parc Saint-Sacrement tous les samedis du 4 juillet au 12 septembre 2020 de 10h à 14h30 ;

ATTENDU QUE les activités sont gratuites et accessibles à tous ;

ATTENDU QUE la SODAM s'engage à respecter le guide d'application des mesures de prévention recommandées dans le contexte de la COVID-19 présenté par le MAPAQ ;

ATTENDU QU'aucune problématique en lien avec la tenue des marchés n'a été relevée ;

ATTENDU QUE les citoyens du quartier ont été avisés par courrier de la tenue de cette activité;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 1^{er} juin 2020, d'autoriser la tenue du Marché Desjardins moulinois qui aura lieu au parc Saint-Sacrement tous les samedis du 4 juillet au 12 septembre 2020 de 10h à 14h30 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 6 qui suivent :

1) Affichage :

La mise en place d'affiches et/ou de banderoles et de pancarte directionnelle est permise dans le cadre des activités nommées précédemment et dans les lieux désignés. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Une affiche de dimension 4X8 sera affichée en permanence sur le site du 15 juin au 12 septembre 2020 pour annoncer les Marchés Desjardins moulinois.

2) Diffusion sonore :

La transmission de musique par haut-parleur sur le site du parc Saint-Sacrement est autorisée pour la tenue des activités nommées précédemment.

3) Branchement électrique :

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site identifié ci-dessus.

4) Produits comestibles et boissons alcoolisées :

La vente de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site du parc Saint-Sacrement est autorisée exclusivement par les exposants dûment accrédités par le comité organisateur (SODAM). Seuls les représentants du comité organisateur et les exposants accrédités sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées, et ce, dans des contenants de plastique recyclables. Toute autre personne ne peut pénétrer dans le parc avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation, ou son représentant, devra acheminer à la Direction du loisir et vie communautaire dans les cinq (5) jours précédant l'événement une copie du permis de boisson émis par la Régie.

5) Animaux :

La présence d'alpagas, en laisse ou dans un enclos, est autorisée sur le site durant les heures de marché et sous la surveillance du comité organisateur.

6) Conteneur :

Un conteneur de 20 verges sera installé en permanence dans le parc à compter du 15 juin, et ce, jusqu'au 21 septembre 2020.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2020-577-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15h13.

Président

Secrétaire